

Le mot du Maire



J'espère que les fêtes de fin d'année se sont bien passées dans vos familles et que vous êtes prêts à bien débiter cette nouvelle année.

L'année 2018 s'est terminée dans une certaine morosité au niveau national avec la grogne des gilets jaunes, compréhensible pour une partie de la population mais avec des manifestations répétées et souvent violentes qui ont discrédité le mouvement. A cela s'est ajouté l'attentat de Strasbourg qui nous a rappelé que la menace terroriste est toujours présente et pas très loin de nous.

Cela n'a heureusement pas perturbé notre traditionnel défilé de Saint-Nicolas, épargné par la pluie le 8 décembre, ni la cinquième édition du marché de Noël, le 14 décembre, qui a connu un bon succès.

Pour notre commune l'année 2018 a été relativement sereine. Nous avons eu à déplorer deux décès mais nous avons battu un record avec 8 naissances. C'est la première fois depuis le début du mandat ! Est-ce une conséquence de la menace de fermeture d'une classe qui a pesé sur notre regroupement scolaire pendant toute l'année scolaire 2017-2018 ?

Après avoir lutté pendant une grande partie de l'année scolaire 2017-2018, parents et élus ont réussi à faire reculer les services de l'éducation nationale et à faire maintenir la classe de l'école de Sexey. Nous avons raison de nous mobiliser puisque les effectifs étaient en augmentation à la rentrée 2018 et devraient l'être encore à la rentrée prochaine.

Au niveau des investissements communaux, le Conseil n'a pas voulu engager la commune dans des opérations importantes et coûteuses mais a souhaité poursuivre les améliorations de notre cadre de vie.

La rénovation du marquage horizontal était indispensable et a été complétée par des aménagements ayant pour objectif de faire ralentir les trop nombreux automobilistes qui traversent le village à une vitesse excessive. Et ce ne sont pas toujours que des personnes extérieures à la commune !!

La végétation du « nouveau » cimetière a fait l'objet d'une cure de rajeunissement. L'entreprise Id Verde a taillé la haie de thuyas qui avait pris beaucoup trop d'ampleur en

hauteur et largeur. Des jardiniers bénévoles ont procédé à la taille des arbustes. Toute cette végétation devrait reverdir au printemps.

Le plus gros chantier a été le changement des luminaires de l'éclairage public pour échanger les lampes au sodium de forte puissance par des luminaires équipés de leds beaucoup moins consommatrices d'électricité. Nous avons pu profiter de l'opportunité d'une subvention à un taux très intéressant ce qui, avec les économies d'électricité qui seront réalisées permettra à la commune d'amortir très rapidement la dépense. Ces luminaires sont équipés d'un dispositif qui permettra de régler depuis un ordinateur le niveau d'éclairage et les heures de fonctionnement.

La nouvelle Communauté de Communes Terres Toulaises (CCTT) a maintenant deux années d'existence et son domaine de compétence évolue toujours. Depuis le 1^{er} janvier 2018 elle a étendu la compétence « assainissement » aux communes de l'ex-CC2H. Cela a conduit à la dissolution du syndicat que nous avons avec Gondreville pour le transport des eaux usées vers la station d'épuration et la gestion de celle-ci. La CC2T a pris en charge le réseau d'assainissement sur la commune, à l'exception des grilles-avaloirs situées en bord de chaussée. Leur nettoyage nous incombe toujours et c'est cela qui nous donnait le plus de travail.

Au 1^{er} janvier 2020 c'est la gestion de l'eau potable qui sera transférée à la CC2T. Cela ne devrait pas avoir de conséquence sur la qualité de l'eau au robinet ni pour nos factures.

L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et d'habitat (PLUih) est en cours. Ce document définira les règles d'urbanisme sur les 42 communes de la CC2T. Le plan d'aménagement et de développement durable (PADD), premier élément à établir, est presque achevé. Des réunions publiques ont été organisées, dont une le 5 décembre à Chaudeney sur Moselle, pour en présenter les orientations. En 2019 le travail va se poursuivre, cette fois sur la délimitation, dans chaque commune, des secteurs urbanisables ou à sauvegarder. Des réunions de concertation seront organisées au cours de l'année et elles intéresseront sans doute un public élargi.

Un dossier à suivre avec attention est aussi celui du projet A31 bis. Après le débat public de 2015 qui avait mis en évidence une forte opposition dans le Toulais sur l'hypothèse d'un barreau autoroutier à péage entre Toul et Dieulouard, le projet revient cette fois dans le cadre d'une concertation qui doit durer jusqu'en mars. Il a été un peu modifié pour tenir compte des observations émises lors du débat initial mais le barreau autoroutier avec péage semble être toujours la solution poussée par la DREAL, maître d'ouvrage du dossier. L'option du passage de cette autoroute à Fontenoy, entre le viaduc et le nouveau cimetière, est pour l'instant écartée. Il faut cependant rester attentif, car rien n'est définitif, et aussi rester solidaire des communes du Toulais qui restent concernées par ce projet.

Le mot du maire est une opportunité pour remercier les membres de l'équipe municipale dont certains consacrent une partie parfois importante de leur temps libre au service de la commune mais aussi toutes les personnes bénévoles du CCAS ainsi que les habitants qui nous aident dans beaucoup d'occasions. Ils se reconnaîtront !

Je remercie aussi Rachel, qui fait face avec efficacité aux évolutions administratives et comptables qui sont souvent annoncées comme simplificatrices mais, la plupart du temps, génèrent un surcroît de travail. Malgré cela, elle maintient à jour notre site internet que je vous invite à consulter à l'adresse www.fontenoy-sur-moselle.mairie54.fr. Il vous permet de suivre les évènements concernant la commune.

Nous essayons également de vous donner un maximum d'informations par la messagerie et nous espérons que cela vous satisfait même si l'envoi des messages ne fonctionne pas de façon optimale selon les opérateurs.

Merci également à Nadine qui œuvre toujours efficacement pour maintenir notre village dans un bon état de propreté. Nos massifs sont bien entretenus, les caniveaux sans mauvaises herbes malgré la non-utilisation de désherbants, les cimetières entretenus au mieux.

Avec les membres de l'équipe municipale et du CCAS, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2019, une très bonne santé, une réussite dans vos projets et une pleine satisfaction dans votre vie personnelle et familiale.

Je vous invite à participer à la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 13 janvier à partir de 11 heures dans la salle communale.

André MAGNIER



Informations de la mairie

Numéros de téléphone avec répondeur : 03.83.63.90.38 ou/et 06.74.27.76.39

Nouveau site internet : www.fontenoy-sur-moselle.mairie54.fr

Ouverture au Public :

Lundi de 16 heures à 18 heures

Mercredi de 18 heures à 20 heures

Vendredi de 17 heures à 19 heures

• Dématérialisation

La mairie de Fontenoy a choisi de permettre à ses habitants de faire quelques démarches en ligne. C'est le cas pour :

- ✓ le recensement pour la journée défense et citoyenne obligatoire pour les jeunes de 16 ans
- ✓ les inscriptions sur les listes électorales
- ✓ le changement de coordonnées
- ✓ les demandes d'actes d'état-civil
- ✓ les demandes de PACS

Ces démarches peuvent être effectuées sur le site www.service-public.fr mais elles sont toujours réalisables aussi en mairie...

• Cartes nationales d'identité :

Les demandes de carte nationale d'identité ne sont plus instruites à la mairie de Fontenoy, mais elles sont traitées, comme les passeports à la mairie de Toul ou dans toute mairie équipée pour l'établissement des passeports biométriques.



Il y a lieu de prendre rendez-vous avant de se présenter pour l'établissement des dossiers.

Mairie de Toul : 03.83.63.70.00

Une pré-demande peut être établie sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr> sous réserve de créer un compte.

Ce service était déjà disponible pour les passeports.

Sur le site de l'ANTS, vous pouvez aussi réaliser vos demandes de permis de conduire ou de certificats d'immatriculation.

Il est rappelé qu'une carte d'identité peut être établie dès la naissance d'un enfant. Les délais pouvant être longs avant les périodes de congés, il est conseillé d'établir les cartes d'identité avant d'en avoir un besoin urgent.

La durée de validité est de :

- ✓ 10 ans pour les mineurs ; y compris pour les jeunes majeurs dont les cartes ont été établies durant leur minorité
- ✓ 15 ans pour les adultes pour toutes les cartes établies depuis le 02 janvier 2004.

• Autorisation de sortie du territoire pour tous les mineurs :

Au regard du contexte actuel, la [loi du 3 juin 2016](#) relative à la lutte contre le terrorisme et le [décret du 2 novembre 2016](#) ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs.

Ainsi, depuis le 15 janvier 2017, un mineur non accompagné de ses parents (ou d'une personne détentrice de l'autorisation parentale), ne peut plus quitter la France sans autorisation. L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site service-public.fr (imprimé Cerfa N°15646*01), à remplir et signer.

L'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- Sa pièce d'identité : carte d'identité ou passeport **en cours de validité**
- Le formulaire **original** signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- La photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire



L'imprimé Cerfa est le seul document valable ; il devra être original (pas de photocopie). Aucune autorisation prenant une autre forme que l'imprimé Cerfa ne sera acceptée.

• Journée défense et citoyenneté

Le recensement permettant de participer à la journée défense et citoyenneté est **obligatoire** pour tous les jeunes Français de 16 ans. **Cette année, ceux qui sont nés en 2003 sont concernés.**

Le jeune ou l'un de ses parents doit se présenter en mairie entre le jour de son anniversaire et le dernier jour du troisième mois qui suit celui de l'anniversaire.

Les pièces à produire sont :

- ✓ Une pièce d'identité justifiant de la nationalité française
- ✓ Le livret de famille
- ✓ Un justificatif de domicile.

Cette démarche peut être effectuée sur le site service-public.fr, à la mairie ou via le site internet de la commune.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Si le recensement a été fait sur internet :

- Soit l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte personnel. Il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire.
- Soit la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours.

Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

• **La suite du recensement :**

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#).

Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout [changement de situation](#).

Le recensement permet aussi [l'inscription d'office](#) du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

À savoir :

Si le jeune est atteint d'un handicap et qu'il souhaite être dispensé de la JDC, il peut présenter dès le recensement un certificat médical attestant qu'il est inapte à y participer.

• **Défaut de recensement :**

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la [JDC](#) et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans

• **PACS**

C'est une nouvelle compétence pour les communes depuis le 1^{er} novembre 2017.

Les pièces à fournir pour conclure un PACS sont les suivantes :

- Convention de Pacs (convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n°15726*02)
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n°15725*02)
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie)

D'autres pièces peuvent être demandées en fonction des cas.

Le PACS ne donne pas lieu à une cérémonie en mairie, il s'agit simplement d'un enregistrement administratif, il n'y a pas besoin de témoins.

La démarche est accessible sur internet, via le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1618>

En 2018, 3 couples se sont pacsés à Fontenoy.

• **Réforme des listes électorales**

1. Pourquoi réformer les listes électorales ?

C'est pour :

- faciliter l'inscription des citoyens sur les listes électorales et lutter contre l'abstention ;
- mettre fin à la révision annuelle des listes électorales, qui sont désormais permanentes ;
- créer un répertoire électoral unique et permanent (REU) pour regrouper les listes électorales. Il est géré par l'INSEE.

2. Concrètement, qu'est-ce que cela change pour moi ?

Rien si je suis déjà inscrit(e) sur la liste électorale de ma commune et que je ne déménage pas.

Sinon, de nouvelles conditions me permettent plus largement de m'inscrire sur les listes électorales d'une commune (cf. 6).

Le maire validera mon inscription dans un délai plus court.

3. Jusqu'à quand puis-je m'inscrire sur la liste électorale ?

En 2019, pour les élections européennes, la date limite d'inscription est le **31 mars 2019**.

En 2020, je pourrai m'inscrire sur la liste électorale jusqu'à 6 semaines avant l'élection.

A savoir ! Le 31 décembre ne sera plus la date limite d'inscription sur la liste électorale.

4. Qui est compétent pour l'inscription sur les listes électorales ?

Le maire. Il vérifie si la demande d'inscription répond aux conditions fixées par le code électoral et prend une décision dans un délai de 5 jours.

5. Y a-t-il toujours une inscription d'office des jeunes majeurs ?

Oui. Cette inscription est faite par l'INSEE. Les jeunes majeurs n'ont pas besoin de venir s'inscrire sur la liste de la commune (sauf déménagement).

6. Qui peut s'inscrire sur la liste électorale de la commune ?

Dans le cas des personnes qui ne sont inscrites sur aucune liste ou qui ont déménagé, à compter du 1^{er} janvier 2019, peuvent s'inscrire sur la liste électorale de la commune :

- les personnes ayant leur domicile sur la commune ou qui y résident depuis 6 mois au moins ;
- ou les enfants de moins de 26 ans des électeurs qui ont leur domicile dans la commune ou y résident depuis 6 mois au moins (étudiants ou jeunes travailleurs) ;
- ou le gérant ou l'associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle depuis 2 ans (SARL, SCI, etc.) ;
- ou l'électeur figurant au rôle d'une des contributions directes communales pour la **2^{ème} année consécutive** (et non plus la 5^{ème} année consécutive). Il s'agit de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Lors de leur inscription, les personnes doivent justifier qu'elles entrent dans une des catégories précitées.

7. Qui est compétent pour la radiation sur les listes électorales ?

Le maire radie les électeurs qui ne remplissent plus aucune des conditions précitées pour être inscrits sur la liste électorale. Cette radiation doit être faite après avoir demandé des explications à l'électeur concerné.

La commission de contrôle peut également radier des électeurs après avoir demandé à l'électeur concerné des explications.

8. Qu'est-ce que la commission de contrôle ?

Dans chaque commune, la commission de contrôle :

- statue sur les recours des administrés contre les décisions du maire.
- s'assure de la régularité de la liste électorale. A cette fin, elle peut aussi radier des électeurs ou inscrire un électeur que le maire a refusé d'inscrire.

La commission de contrôle n'intervient pas avant la décision du maire, elle peut en revanche la contrôler après qu'elle ait été prise.

9. Comment est-elle composée ?

Elle est composée de 3 membres : Anne-Catherine FACQUEUR, Eliane SCHWEITZER et Jean-Claude CHEY.

En 2019, les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai.

Etat civil en 2018

Naissance :

Gabriel le 26 janvier

Elena le 02 juin

Sacha le 13 juillet

Julius le 30 juillet

Lina le 05 août

Léo le 08 août

Mathis le 08 septembre

Noeline le 01 décembre



A l'occasion de Saint-Nicolas, ces huit bambins ont reçu un cadeau de la mairie



Mariage :

Marjorie et Laurent se sont dit « oui » le 30 juin

Décès :

André MINGAM le 26 juillet

Marc AUBRIET le 28 septembre



Ecoles maternelle et primaires

Syndicat et regroupement pédagogique :

En 1985, les trois communes de Fontenoy, Aingeray et Sexey les Bois se sont regroupées pour former un syndicat scolaire : le SIS-FAS (Syndicat Intercommunal Scolaire de Fontenoy-Aingeray-Sexey). Le syndicat permet la gestion des bâtiments scolaires (chauffage, travaux), du matériel, des garderies, de la cantine ainsi que le transport méridien.

Pendant toute l'année scolaire 2017/2018 nous avons été sous la menace d'une fermeture de classe et par conséquent de l'école de Sexey. Les élus et les parents d'élèves se sont mobilisés et ont pu empêcher cette fermeture en prouvant que les effectifs à venir étaient en augmentation. Cela s'est vérifié à la rentrée de septembre 2018 et les effectifs devraient encore augmenter.



- Composition du Syndicat

Présidente : Nathalie Thouvenot (Aingeray)

Vice-président : Xavier Lallemand (Fontenoy)

Délégués titulaires de Fontenoy : A.C Facqueur et X. Lallemand

Délégués suppléants : V.Thion et A.Maire

- Le Regroupement Pédagogique (RPI) s'organise de la manière suivante :

- école maternelle "La Pastorale" à Aingeray avec Mme Uhlich (Directrice) & Mme Guévin
- école élémentaire "Robert Desnos" à Aingeray avec Mme Lacassin (Directrice) & Mme Jolly
- école élémentaire à Sexey les Bois avec Mme Brancourt (Directrice)

- Prestations :

Cantine : dans les locaux de la mairie d'Aingeray ;

Garderie : à l'école maternelle d'Aingeray ;

- Inscriptions :

Les inscriptions pour l'école :

- se font à la mairie de résidence
- sont présentées à la directrice de l'école concernée
- sont supervisées par la présidente du Syndicat



Salle des fêtes

La salle des fêtes peut être louée par les habitants de la commune ou par des personnes extérieures. Elle peut recevoir environ 30 à 40 personnes assises à table ou environ 60 personnes debout.

Le prix de la location de la salle est fixé comme suit :

- * pour les habitants de Fontenoy-sur-Moselle :

Location d'un week-end du vendredi soir au dimanche : 100 €

Location d'une journée en week-end ou jour férié : 50 €

- * pour les personnes ne résidant pas dans la commune :

Location d'un week-end du vendredi soir au dimanche : 150 €

Une caution de 200 euros sera demandée pour chaque location. Le chèque sera restitué si les lieux sont rendus en bon état.

Un règlement est mis en place pour fixer les conditions d'utilisation de la salle des fêtes.

Un forfait ménage a été instauré par le conseil municipal : il est de 60 euros. Ce montant ne sera encaissé que si la salle et ses annexes (sanitaires, couloir, cour) ne sont pas rendus propres.

Les déchets doivent être enlevés par les organisateurs de la fête

Vous devez vous adresser à la mairie pour la réservation, la signature de la convention d'occupation ou pour tout autre renseignement.



Déchèteries

(RD90 entre Fontenoy et Gondreville)

Une conséquence de la fusion des communautés de commune est que nous avons maintenant accès à la déchèterie de Toul, située sur la route de Verdun, comme à celle de Fontenoy.

Sur la déchèterie de Fontenoy d'importants travaux ont été engagés fin 2018 pour en améliorer le fonctionnement et l'accès. Le stockage des véhicules en attente est augmenté, un accès libre est créé pour les points d'apport volontaire (papiers, revues, verre et recyclables).

Dès le début 2019, l'accès se fera avec un badge qui limitera à 18 le nombre de passages par an. Chaque foyer a reçu le formulaire de demande de ce badge. Si ce n'est pas le cas des formulaires sont disponibles en mairie.

Les horaires et jours d'ouverture :

Déchèterie de Fontenoy

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars:

Ouverte lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30
mardi de 9h30 à 12h30,
samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;

sauf jours fériés.

Horaires d'été du 1^{er} avril jusqu'au 31 octobre :

Ouverte lundi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h00,
mardi de 9h30 à 12h30,
mercredi et samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h ;

sauf jours fériés.

Déchèterie de Toul

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars:

Ouverte lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30,
jeudi de 13h30 à 16h30,

sauf jours fériés.

Horaires d'été du 1^{er} avril jusqu'au 31 octobre :

Ouverte lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00,
jeudi de 13h30 à 18h00,

sauf jours fériés.

Collecte, tri et valorisation des déchets

La TEOMI, taxe incitative, est en application. La collecte et le traitement des déchets ménagers sont facturés en tenant compte du nombre de fois où votre bac a été ramassé.

Cette facturation doit nous inciter collectivement à mieux trier nos déchets en recyclant tout ce qui peut l'être.

Les collectes ont lieu chaque semaine, le **jeudi matin pour les poubelles et les sacs jaunes**.

Les déchets doivent être présentés de la façon suivante :

- Pour les **ordures ménagères** : uniquement dans les bacs qui ont été fournis par la CC2T et positionnés en bordure de voie ;
- Pour les **emballages** les sacs jaunes sont toujours disponibles à la mairie et seront déposés au bord du trottoir.

La nouveauté depuis la fin de l'année 2018 est que les papiers, journaux et magazines ne doivent plus être mis dans les sacs jaunes mais dans les conteneurs situés place de la Gare ou à la déchèterie (en accès libre). Ce changement a pour objectif de mieux recycler les papiers. Cela permettra peut-être de justifier le maintien des sacs jaunes dont l'avenir est incertain !

Les bacs doivent être sortis la veille après 14 h et rentrés dès que possible, une fois la collecte effectuée, au plus tard avant 20 h le jour même.

Les bacs doivent être présentés à la collecte couvercle fermé. Les déchets présentés à même le sol ne sont pas collectés.

Les déchets non conformes aux consignes de tri ne sont pas collectés.

La dotation en bacs est assurée sur simple demande des nouveaux arrivants et des nouvelles constructions auprès de la mairie ou de la CC2T. Les bacs seront remplacés en cas de détérioration ou vol (avec dépôt de plainte).

Toute dégradation ou détérioration résultant d'une utilisation anormale est à la charge de l'usager. Pour toute opération de maintenance, les usagers doivent contacter la mairie.

La collecte du verre (bouteilles, pots et bocaux...) est effectuée en apport volontaire dans le conteneur situé sur la place de la Gare ou dans celui de la déchèterie, en accès libre.

Sont interdits :

□ le dépôt de verre dans le point d'apport volontaire, entre 20 h et 7 h, pour la tranquillité des voisins

□ le dépôt de déchets au pied ou à proximité de ce point d'apport volontaire.

La collecte des textiles est effectuée en apport volontaire dans des colonnes installées à Aingeray, Velaine-en-Haye, Villey-Saint-Etienne et à la déchèterie.

Les déchets verts (tontes de gazon, petits branchages, feuilles, tailles de végétaux et plantes) peuvent être déposés à la déchèterie pendant les heures d'ouverture mais également sur des aires réservées:

- à Velaine en Haye, derrière les ateliers municipaux
- à Aingeray, derrière le lotissement du Mongambé et le terrain de football

Pour toute information, contacter la mairie

Téléphone : **03 83 63 90 38**

Site internet : www.fontenoy-sur-moselle.mairie54.fr

Adresse mail : mairie.fontenoysm@orange.fr



Travaux

✓ *église:*

L'entreprise Chrétien ayant en charge un contrat d'entretien de notre clocher, nous a alertés sur la vétusté du support de la plus petite des cloches de notre église. Un joint d'ancrage métallique a été installé et un tintement manquant remplacé sur la plus grosse des cloches,

✓ *marquage au sol :*

Suite à une longue étude sur l'amélioration de la sécurité lors de la traversée de notre village, chacune et chacun auront pu remarquer les travaux de marquage au sol réalisés par l'entreprise Axximum :

- *pose des bandes rugueuses aux entrées de la commune côté Gondreville et Aingeray rappelant à tous d'adapter sa vitesse,*
- *mise en peinture des plateaux surélevés, accompagnée d'un rappel de la limitation de vitesse, ayant pour volonté d'impacter visuellement les utilisateurs,*
- *création de plusieurs emplacements de stationnement sur la place de l'église et dans la rue du Monument,*
- *réfection du marquage existant*

✓ *blocs autonomes d'alarme et d'évacuation de secours (BAES) :*

La commune s'est équipée en BAES et également d'une alarme incendie autonome pour la salle des fêtes et la salle de gymnastique. Cela nous a été imposé pour la mise en sécurité du bâtiment, le respect de la réglementation relative aux établissements recevant du public.

✓ *entretien du nouveau cimetière:*

Ces travaux sont peut-être passés inaperçus mais ils ont permis de redonner un meilleur aspect à cet équipement. Francis, Anne-Catherine et son papa ont taillé des arbres et arbustes pour en améliorer le port et dégager les branches qui devenaient envahissantes. Celles-ci sont ensuite passées dans le broyeur de Fabrice pour être transformées en paillage.

Nous avons fait appel à l'entreprise ID Verde pour tailler la haie de thuyas qui ne l'avait jamais été et qui prenait des proportions démesurées tant en hauteur qu'en largeur.

✓ éclairage public :

Le dernier chantier de l'année concerne le remplacement des luminaires de l'éclairage public. La communauté de communes de Hazelle en Haye (CC2H) avait la compétence sur l'éclairage public. C'est donc elle qui prenait en charge les investissements nécessaires, les travaux de réparation ou de changement des ampoules ainsi que les consommations électriques.

Depuis la création de la Communauté de Communes Terres Tolloises, cette compétence est revenue à la commune, avec quand même une compensation financière censée rendre neutre ce transfert pour les finances communales. Nous avons donc recherché des solutions pour réaliser des économies sur ce poste. Après une étude et une consultation, nous avons opté pour le remplacement des luminaires contenant des lampes à sodium haute pression pour des luminaires à leds couplés à un dispositif permettant d'ajuster l'éclairage en fonction des besoins. Cet investissement n'a été réalisable que parce que nous avons pu nous raccrocher à un programme nous permettant d'obtenir des subventions à hauteur de 79 % Compte-tenu des économies que nous ferons sur les consommations, c'est une opération intéressante pour les finances communales. Cerise sur le gâteau, nous avons obtenu une garantie de 10 ans sur le matériel !

Cimetières



création d'emplacements pour « Cavurne » :

Suite à une réflexion datant de plusieurs années et à une demande due à une actualité triste, la commune propose un complément de services au sein du nouveau cimetière. La création d'un espace dédié uniquement aux cavurnes ou caveaux cinéraires. En effet, un nombre grandissant de familles choisissent la crémation et désirent malgré tout garder un lieu de recueillement personnel et unique. Chaque emplacement dédié a pour dimensions une demi-concession, à savoir 1m x 1m et peut contenir au maximum 4 urnes.

Le règlement du cimetière a donc été modifié et approuvé par le conseil municipal, Le tarif d'un emplacement pour une concession de caveaux cinéraires s'établit comme ci-après :

-Pour 15 ans = 35€

-Pour 30 ans = 50€



Environnement

✓ nettoyage de printemps



Cette année encore l'opération de nettoyage a eu lieu au bord de la Moselle pour continuer à valoriser cet espace de loisirs.

L'accent a été mis particulièrement sur le secteur compris entre l'accès à la Moselle et le site de



l'ancien lavoir qui avait été dégagé par les affouagistes pendant l'hiver.

A la veille du week-end du 1^{er} mai, les habitués ainsi que de nouveaux volontaires ont donc participé au nettoyage d'une partie de notre « tour de Moselle ».

De nombreux déchets ont été retirés au droit du viaduc, ainsi qu'au niveau du parking et à l'aplomb de la ligne de chemin de fer. Des objets en tous genres (plastique, verre, métal) ont été emmenés à la déchèterie.

Les bancs, le long de la promenade, ont été dégagés et quelques trouées dans les aulnes ont été refaites pour profiter de la vue sur la Moselle.

La matinée de travail s'est, comme d'habitude, terminée par un casse-croûte.



✓ affouages



Cette année, retour des affouages dans le bois communal. C'est sur la parcelle 2 que la campagne 2018/2019 s'exercera en majorité.

L'attribution des lots a eu lieu le samedi 15 Décembre à 09h30 à la salle des fêtes de la mairie. Pour 2019, ce sont 16 cessionnaires qui se partageront les lots établis en amont par les membres de la commission bois.



Le tarif reste inchangé à 9 € du stère, Les lots ont été réalisés de manière à être le plus équilibré et équitable possible. Les cessionnaires auront jusqu'au 30 Avril 2019 pour abattre, façonner et enstérer l'intégralité de leur lot.

Après lecture du règlement en insistant particulièrement sur les consignes de sécurité chacun, dans une ambiance d'entraide et de convivialité, a pu dès l'après-midi même retrousser ses manches et débiter son attribution.

Les nouvelles du CCAS

✓ les après-midis du CCAS

Les après-midis du CCAS ont débuté cette année dès janvier autour de galettes préparées par Marc. Première occasion pour nos Aînés de se retrouver et de discuter entre eux et avec les membres du CCAS.

Rois et Reines sont repartis couronnés.

Un second rendez-vous les a rassemblés fin mai. Une partie du groupe est partie marcher sous un soleil généreux. Les marcheurs, chacun à son allure, ont pu par petits groupes discuter et observer l'avancement de la nature.

Tout le monde s'est ensuite réuni à la salle des fêtes et l'après-midi s'est poursuivie par la dégustation de tartes préparées par les membres du CCAS.

Nos Aînés se sont retrouvés une dernière fois en 2018 lors de la dernière semaine de l'été indien fin octobre.

L'après-midi a débuté, pour les volontaires, par une marche de la rue du muguet jusqu'à la route de Sexey en empruntant le chemin de la Haie Perrin. (Promenade désormais traditionnelle). Elle s'est poursuivie par un goûter. Et pour finir Jean-Claude a sorti les cartons et les jetons.



Chacun s'est concentré sur les numéros annoncés non sans talent.

De belles occasions pour parler du passé, mais pas que. Et de bien rire !!!

✓ la venue de Saint-Nicolas

Saint-Nicolas, accompagné du Père Fouettard, est venu rendre visite aux enfants de la commune le samedi 8 décembre après-midi.



Avant son arrivée, les enfants ont pu assister à la pièce présentée par le groupe de théâtre local « Y a pas de Les'Arts ». Ce fut un beau succès pour nos actrices et acteurs.



Saint-Nicolas est ensuite arrivé sur la calèche de Sylvain et Marie et a visité les rues du village, suivi par les enfants et leurs parents. La pluie l'a épargné et les bonbons ont été distribués généreusement.



Ensuite tout le monde s'est retrouvé dans la salle communale. Les enfants ont reçu de ses mains pains d'épices et clémentines pendant que les parents pouvaient déguster le vin chaud préparé par Jean-Claude



Saint-Nicolas a remis aux enfants nés pendant l'année 2018 un petit cadeau que la municipalité avait décidé d'offrir pour la première fois. C'était une bonne surprise pour les parents qui étaient tous présents. Et pour cette première, nous battions un record avec 7 naissances depuis janvier et c'était sans connaître une 8^{ème} naissance qui avait eu lieu le 1^{er} décembre.

✓ les autres activités du CCAS

Les membres du CCAS ont participé à la vente des Brioches de l'Amitié, en octobre, au bénéfice de L'AEIM (Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux). Les habitants de la Commune ont répondu généreusement à cette action et 120 brioches ont ainsi été vendues. Merci à tous !

Avant Noël, les membres du CCAS et des élus municipaux se sont retrouvés pour la distribution des colis de Noël aux Aînés du village. Ces colis ont été achetés auprès des « Fous du Terroir », Société qui a repris « Clair de Lorraine ». Ces colis, bien présentés dans des valises en carton, contenaient des produits exclusivement lorrains. Cela a permis à nos Aînés de compléter leurs menus de réveillons et, sans doute aussi, de faire plaisir à leurs invités.

Les animations

✓ le 14 juillet



Ce samedi 14 juillet, sous un soleil magnifique, 120 personnes ont participé au traditionnel déjeuner champêtre au bord de la Moselle, répondant ainsi à l'invitation de la municipalité.

Dès 9 heures les élus présents et les fidèles bénévoles se sont activés pour installer les équipements nécessaires et préparer les barbecues.

A midi les participants ont pu prendre l'apéritif offert par la municipalité puis le repas également concocté par les élus.

L'après-midi a été consacrée au concours de pétanque, à la pesée du colis mystère et à des promenades en bateaux gentiment proposées par le Club Lorrain de Ski Nautique qui est basé à Fontenoy.

En fin d'après-midi chacun est reparti, satisfait de cette journée qui a permis aux habitants de se retrouver ou de faire connaissance. Quelques uns sont restés pour aider au rangement du matériel et à la remise en état du site.



✓ le marché de Noël

Le début d'année scolaire avait vu le renouvellement important des représentants de parents d'élèves et le marché de Noël qui avait lieu depuis 4 ans dans la cour de la mairie aurait pu ne pas avoir lieu cette année.

C'était sans compter le dynamisme de la nouvelle équipe qui a repris avec succès le flambeau.

Le marché a bien eu lieu le vendredi 14 décembre comme prévu.

Les exposants étaient présents en nombre, des fidèles et quelques nouveaux.

Le vin chaud offert par la mairie et préparé par Madame...Noël était excellent et bien apprécié de tous.

Cette année la pluie nous a épargnés et le froid était supportable.

Il y avait trois nouveautés :

- *deux parents d'élèves, musiciens et chanteurs, ont animé la soirée avec beaucoup de talent en reprenant des classiques de Noël. Certains visiteurs pensaient qu'il s'agissait de disques tellement la qualité était bonne,*
- *le Père Noël était présent en chair et en os pour accueillir les enfants,*
- *une animation était prévue pour occuper les enfants.*

Merci aux parents d'élèves qui avaient préparé ce marché, à l'équipe municipale et aux bénévoles pour le montage et le démontage très efficaces des installations.

Merci également à l'équipe enseignante pour le marché des écoles qui se tient toujours dans notre village.

Rappelons que les commerçants reversent une part des bénéfices de la vente et que cette somme est ensuite remise aux écoles.

Le coin des associations

✓ le groupe de théâtre « Y'a pas de Les'Arts »

Depuis 2012, l'association « Y'a pas de Les'Arts » existe dans la commune. Elle a été créée par Christelle Faily et rassemble des enfants et adolescents de Fontenoy ou de communes voisines. Elle a pour but de promouvoir et mettre en valeur des activités artistiques et, en particulier le théâtre.

Chaque année, peu après la rentrée scolaire, le groupe se réunit les mercredis soirs de 17h30 à 19h30 pour travailler sur une pièce de théâtre.

En 2018 il s'agissait d'une version moderne d'Aladdin des contes des mille et une nuits, écrite par Christelle Faily.

La pièce a été jouée au Théâtre du Moulin, à Toul, fin mai 2018. Les spectateurs ont été enthousiasmés par la pièce ainsi que par les acteurs et actrices qui l'ont interprétée avec brio.

Comme chaque année, la troupe a présenté un extrait de sa prochaine pièce aux enfants, avant l'arrivée de Saint-Nicolas dans notre commune. Il s'agit d'une pièce qu'ils créent eux-mêmes.

Nous en saurons davantage au printemps !

Les dates des représentations au théâtre du Moulin sont déjà fixées aux vendredi 31 mai et samedi 1er juin. Les horaires seront précisés ultérieurement.

N'hésitez pas à retenir l'une de ces deux dates dans votre agenda. Vous passerez un excellent moment !

✓ l'association SILAT

Depuis quelques années la salle communale était occupée par l'association AMBES qui pratiquait des arts martiaux

Désormais, depuis la rentrée scolaire 2018, cette activité est reprise par l'association AFR SILAT DEFENSE 54, dont le Siège est à la mairie de Fontenoy. Elle est présidée par Didier DULAC qui animait déjà les cours au sein de l'association AMBES.

Les activités ont lieu le samedi matin de 10h15 à 12h00 mais parfois aussi certains soirs pendant les vacances scolaires.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à venir prendre contact avec Didier DULAC

Remerciements

... à tous ceux et toutes celles qui ont participé à l'animation de la commune pendant l'année 2018

... à Anne-Catherine, David et Rachel qui ont largement contribué à la rédaction des articles de ce bulletin

Le maire, l'équipe municipale et les membres du comité communal d'action sociale vous souhaitent une excellente année 2019

Vous êtes conviés à la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 13 janvier à partir de 11 heures dans la salle communale